



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PARE

Question écrite n° 71900

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dysfonctionnements liés à l'application du PARE, dans le réseau ANPE du service public de l'emploi. Selon les organisations professionnelles de salariés du service public de l'emploi, de nombreuses notes de service contradictoires rendent difficile, sinon impossible, la lisibilité des nouvelles dispositions. Ainsi, cette mesure, que le législateur a souhaité facultative, semble être imposée dans les faits. Par ailleurs, les principes qui régissent la formation sont bafoués. C'est ainsi qu'il s'avère très compliqué de pouvoir procéder à la formation d'infirmier dans le cadre du PARE, alors que le secteur hospitalier souffre d'un déficit criant. En raison de la volonté clairement exprimée tant par le Gouvernement que par le législateur de faire du PARE un outil non obligatoire à la disposition des personnes en recherche d'emploi, elle la remercie de bien vouloir, d'une part, lui indiquer si les difficultés évoquées par les organisations professionnelles de salariés sont vérifiées par les services de son ministère, et quelles dispositions elle compte prendre pour remédier à cette situation, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71900

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 241